

# DEMANDE DE PRESTATION DE RÉVERSION DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Merci de compléter ce formulaire en lettres majuscules

## VOTRE RELATION AVEC LE PARTICIPANT DÉCÉDÉ

Conjoint(e)

Ex-conjoint(e) divorcé(e) non remarié(e)

## VOTRE IDENTITÉ

NOM : ..... PRÉNOM(S) : .....

NOM DE NAISSANCE : ..... DATE DE NAISSANCE :  /  /

PAYS DE NAISSANCE : ..... COMMUNE DE NAISSANCE : .....

DATE DE MARIAGE :  /  /

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : ..... PAYS : .....

N° TÉLÉPHONE : ..... E-MAIL : .....

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :                      CLÉ :

## LE PARTICIPANT DÉCÉDÉ

NOM DE NAISSANCE : .....

PRÉNOMS (souligner le prénom usuel) : .....

NOM MARITAL OU NOM D'USAGE : .....

DATE DE NAISSANCE :  /  /  DATE DE DÉCÈS :  /  /

PAYS DE NAISSANCE : ..... COMMUNE DE NAISSANCE : .....

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :                      CLÉ :

## DATE D'EFFET ET MONTANT DE LA PENSION

En cas de mariages multiples, la pension sera partagée entre le conjoint survivant et/ou les ex-conjoints vivants non remariés à la date du décès du participant au prorata de la durée des mariages.

### • DÉCÈS D'UN PARTICIPANT EN ACTIVITÉ :

- 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date du décès si vous avez au moins 55 ans.
- 1<sup>er</sup> jour du mois suivant votre 55<sup>ème</sup> anniversaire si la condition d'âge n'est pas remplie au moment du décès.

En cas de décès du participant avant la liquidation de la pension principale de retraite supplémentaire, le montant de la pension de réversion sera calculé sur la base de 60% de ses points acquis.

### • DÉCÈS D'UN PARTICIPANT RETRAITÉ :

- 1<sup>er</sup> jour du trimestre suivant la date du décès si vous avez au moins 55 ans.
- 1<sup>er</sup> jour du mois suivant votre 55<sup>ème</sup> anniversaire si la condition d'âge n'est pas remplie au moment du décès.

En cas de décès du participant après la liquidation de la pension principale de retraite supplémentaire, selon le choix de réversion effectué lors de la liquidation de sa pension principale, le montant de la pension de réversion sera de :

- 60% de la pension principale servie,
- 100% de la pension principale servie.

## MODALITÉS DE LIQUIDATION DE LA PENSION

**Si, après calcul de mes droits, le montant de ma pension annuelle brute est inférieur à 1320 euros\* bruts :**

- J'accepte que la CGP effectue le paiement de ma pension de réversion en un **versement unique**.
- J'accepte que la CGP effectue le paiement de ma pension de réversion sous forme de rente viagère.

**Si le montant de ma pension annuelle brute est supérieur à 1320 euros\* bruts,** la CGP effectue le paiement de ma pension de réversion sous forme de rente viagère.

\* Conformément à l'article A.160-2 du Code des assurances.

*La pension ne vous sera versée que lorsque la CGP sera en possession de l'ensemble des documents nécessaires et après calcul de vos droits.*

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.**

Les risques encourus en cas de fausse déclaration, d'usurpation d'identité, de falsification de documents, de production de fausses pièces justificatives, de dissimulation d'informations sont importants. Dans ces différents cas vous engagez votre responsabilité.

J'adresse l'ensemble des documents  
(liste des pièces justificatives jointes)  
directement à :  
[retraite.cgp@eps.caisse-epargne.fr](mailto:retraite.cgp@eps.caisse-epargne.fr)

OU

par courrier postal à :  
Caisse Générale de Prévoyance  
4/14 rue Ferrus - CS 80042  
75683 PARIS CEDEX 14

Le :  /  /

**SIGNATURE MANUSCRITE DU BÉNÉFICIAIRE**

(ou du représentant légal, joindre un justificatif  
précédée de la mention « lu et approuvé »)

## LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU FORMULAIRE

- Acte de décès du participant
- Copie intégrale de votre dernier avis d'imposition
- Copie intégrale de votre pièce d'identité en cours de validité
- Extrait de votre acte de naissance avec mentions marginales (datant de moins de 3 mois)
- Extrait de l'acte de naissance avec mentions marginales de la personne décédée (datant de moins de 3 mois)
- Relevé d'identité bancaire (compte individuel)
- En cas de partage des droits, toute pièce justifiant du décès ou du remariage des autres bénéficiaires potentiels

Vos données sont utilisées par la Caisse Générale de Prévoyance des Caisse d'Epargne, en qualité de responsable de traitement, uniquement pour des finalités explicites, légitimes et déterminées en lien avec la gestion des prestations des contrats Prévoyance et Retraite, avec pour bases juridiques l'exécution d'un contrat et le respect de nos obligations réglementaires. Vos données ne feront l'objet d'aucun traitement ultérieur autre que les finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Les destinataires de ces données sont la Caisse Générale de Prévoyance des Caisse d'Epargne et les sous-traitants qui l'assistent. Vos données sont susceptibles d'être partagées avec les autres institutions du Groupe EPS, dont fait partie la CGP, avec pour base légale l'intérêt légitime, en vue de vous apporter un meilleur service et une meilleure efficacité dans la gestion de vos contrats.

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire aux traitements pour lesquels elles ont été collectées, en prenant en compte les recommandations de la CNIL et les obligations légales.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), nous vous rappelons que vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des instructions sur leur sort après votre décès et de choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement.

Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courriel à : [DPO@eps.caisse-epargne.fr](mailto:DPO@eps.caisse-epargne.fr) ou par courrier postal à : DPO - CGP - 4/14, rue Ferrus - CS 80042 - 75683 PARIS CEDEX 14. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



**Caisse Générale  
de Prévoyance  
des Caisse d'Epargne**

Institution de prévoyance régie par le code  
de la sécurité sociale agréée par arrêté ministériel

CGP\_RS\_2023

**Caisse Générale de Prévoyance des Caisse d'Epargne (CGP)**

Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale agréée par arrêté ministériel sous le n° SIREN 414 696 013  
4/14 rue Ferrus – CS 80042 – 75683 PARIS Cedex 14 – Tél : 01 44 76 12 00



Imprimé sur du papier recyclé